

Formulaire des primes, aides, subventions ou indemnités (doc 5)

Non retenues pour la fixation du Micro BA

Pièces nécessaires à la complétude du dossier de demande de revenu de solidarité active

Nom :

Prénom :

Numéro MSA :

Nature	Montant année en cours	Montant année précédente
Ex. ICHN (indemnité compensatoire d'handicap naturel)		

A titre indicatif, vous trouverez, ci-dessous, les aides déjà incluses dans le calcul du forfait agricole qui ne sont donc pas à mentionner dans le tableau (source arrêté préfectoral)

*Droits à paiement unique,
Paiements à la surface pour les cultures (céréales, oléagineux, protéagineux, herbe d'ensilage, gel des terres),
Aides supplémentaires pour le blé dur : zones traditionnelles
Aides à la surface riz
Paiement aux producteurs de pommes de terre féculières
Aide à la production de semences
Primes spéciale à la qualité du blé dur
Aide aux cultures énergétiques
Prime aux protéagineux
Aide à la surface pour le houblon
Primes pour le tabac
Primes à la vache allaitante + Prime complémentaire à la vache allaitante
Primes à l'abattage des bovins : veaux, adultes
Prime aux ovins et aux caprins + Prime supplémentaire aux ovins et aux caprins
Prime herbagère agro-environnementale.*

Signature de l'intéressé :



Direction générale
des services

Pôle départemental de la solidarité
Service d'ouverture et de fermeture de droits RSA
Hôtel du département
1000 rue d'Alco
34087 Montpellier CEDEX 4
Dossier suivi par :
Référence : MS/SOFD
Téléphone : 04.67.67.69.99
Télécopie : 04.67.67.80.40

Attestation sur l'honneur exploitant agricole

Numéro allocataire MSA

Je soussigné,

- ☐ Déclare sur l'honneur ne pas avoir effectué d'investissement sur les 12 derniers mois :
- ☐ Déclare sur l'honneur avoir effectué les investissements suivants sur les 12 derniers mois :
- | Nature | Montant |
|--------|---------|
| - | - |
| - | - |
- ☐ Ne souhaite pas répondre et est avisé en ce cas de la possibilité du rejet de ma demande.

Fait à :

le,

signature :

Attention, dans tous les cas, toute omission ou fausse déclaration peut entraîner la suspension, voire la suppression du RSA, même rétroactivement, avec récupération des sommes indûment perçues et la mise au contentieux juridique.